



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

<p>Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 26</p> <p>Date de la convocation : Le 10 septembre 2024</p> <p>Publication site internet : Le 6 novembre 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Christian PERRIER, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p>Etaient représentées : M. Jean-Pierre PLAISANCE ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD et M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY, Mme Stéphanie LUSSIANNA et M. Michel VARRONI.</p>
---	--

Délibération n°27

Rapporteur : Mme Annabelle MOREL

Objet : Intervention d'accompagnements d'élèves en situation d'handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré – convention avec le Rectorat de l'Académie de Grenoble

Afin de favoriser l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap, l'Education Nationale recrute des personnels dédiés : les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH).

Ces agents jouent un rôle essentiel auprès des élèves concernés en leur fournissant une aide humaine et en favorisant leur autonomie.

Afin de garantir la continuité de l'accompagnement et la bonne articulation entre les temps scolaires et périscolaires, la Ville d'Ugine souhaite, dans l'intérêt des enfants, recourir aux services de ces accompagnants formés.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à une convention cadre avec le Rectorat de l'Académie de Grenoble en vue de l'intervention de futurs AESH volontaires sur le temps périscolaire du midi, soit de 11h30 à 13h20.

Ces agents viendront renforcer les équipes d'encadrement de la pause méridienne et seront placés sous l'autorité fonctionnelle de la collectivité au titre de l'année scolaire 2024 -2025. L'Etat prend à sa charge la rémunération de ces AESH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Approuve la convention relative à l'intervention d'AESH sur le temps de la pause méridienne dans le premier degré au titre de l'année scolaire 2024 2025 et dans les conditions citées ci-dessus,***
- ***Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240916-20240916_DE27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024
Publication : 20/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

